

DEPARTEMENT DE L'AUBE

VILLE DE NOGENT-SUR-SEINE

ARRONDISSEMENT DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NOGENT-SUR-SEINE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



27 mai 2026
2026-094

Date de la convocation

21.05.2026

Date de publication

21.05.2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

Certifié exécutoire

Nogent-sur-Seine,
le

Le Maire

Le vingt-sept mai deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil municipal de la ville de Nogent-sur-Seine s'est réuni salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée le vingt et un mai deux mille vingt-six.

Etaient présents : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Kenan SÜSLÜ donne pouvoir à Estelle BOMBERGER-RIVOT.

Absente : Nathalie THIEBAULT.

Madame Marie-Claude GUELIN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Estelle BOMBERGER-RIVOT

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026,
BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Le budget supplémentaire est un acte qui a pour fonction :

- la reprise ou l'ajustement des résultats de l'exercice antérieur,
- l'inscription des restes à réaliser, s'ils n'ont pas fait l'objet d'une inscription au budget primitif,
- l'ajustement de crédits votés au budget primitif 2026,
- l'inscription de nouveaux crédits.

Le budget primitif 2026 de la commune de Nogent-sur-Seine et ses budgets annexes ont été votés le 11 février 2026 avec une estimation des résultats à reporter. Suite aux votes des comptes financiers uniques de l'année 2025, il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire pour 2026 afin d'arrêter les résultats définitifs de l'année 2025 et d'ajuster certains crédits budgétaires votés au budget primitif 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2026-016 du Conseil municipal du 11 février 2026 approuvant le budget primitif du budget annexe Immobilier d'entreprise pour l'exercice 2026.

En ce qui concerne les résultats 2025, en section de fonctionnement, il convient de réduire de 0.94 € en recettes le montant de l'excédent reporté, arrêtant ainsi le résultat définitif de la section de fonctionnement au compte 002 à 1 281 098.46 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

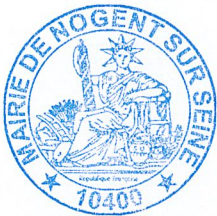
- adopte le budget supplémentaire du budget annexe Immobilier d'entreprise,
- acte que ce budget supplémentaire vient modifier le budget primitif du budget annexe Immobilier d'entreprise.

Membres ayant voté pour : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ.

Membres s'étant abstenus : Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération par 24 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,



Le Maire,

Estelle BOMBERGER-RIVOT

Le secrétaire de séance,

Marie-Claude GUELIN